

direction des écoles publiques et classiques peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix et l'approbation des maîtres." (1) Cette proposition a été relevée et condamnée par Pie IX dans le *Syllabus*, elle résume toute la théorie révolutionnaire sur l'Etat et l'Ecole.

L'autorité civile a seule toute la direction de l'instruction publique; donc nulle école qui ne doive être placée sous son contrôle exclusif. "La bonne constitution de la société demande que la nation, représentée par l'Etat, ait, sous une forme ou sous une autre, directement ou indirectement, le *monopole* des institutions et des maisons d'éducation." (2)

L'autorité civile doit avoir le contrôle exclusif de l'instruction publique; donc il faut empêcher, tout d'abord, toute ingérence du clergé dans l'école. "La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et qu'en général les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, pour être tenues au gré des gouvernants et suivant la règle des opinions générales de l'époque." (3)

On ne saurait parler plus clairement. Qu'on arrive à réaliser ce projet, à bannir l'Eglise de toutes les maisons d'éducation, qu'il ne soit plus question de religion dans les écoles, et bientôt c'en sera fait du christianisme.

On y compte bien: "Si Marc-Aurèle, dit l'apostat Renan, au lieu d'employer les livres et la chaise rouge, eût employé l'école primaire et l'enseignement d'Etat rationaliste, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde contre le surnaturel chrétien." (4)

Pourtant le christianisme a la vie bien dure. Les parents chrétiens, au lieu d'envoyer leurs enfants à ces écoles rationalistes, pour-

(1) *Syll.* prop. 49.

(2) *Prop.* notée, en 1862, comme erronée, pernicieuse, blessant le droit divin et ecclésiastique.

(3) *Syll.* prop. 47.

(4) Cité par D. Benoit, *loc. cit.*